



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 26/10/19 – 9H30 - à HENNEBONT

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Stefano DE BLASIO (CSD 29), Joël LE DIOURON (responsable CRA), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Jacques SORIEUX (secrétaire général)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué 60 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 1 à 3 phase 1*
 - *GIRPE*
 - *Championnat féminin*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué 30 mn)*
 - *Point sur le 1^{er} tour*
 - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir : (temps alloué 30 mn)*
 - *2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 22 au 24/12/19 à LANDERNEAU*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (11/01/20 dans le 22)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (8 et 9/02/20 à PLOUHA)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué 20 mn)*
- 5- *Organisation des compétitions : temps alloué 20 mn)*
 - *Lieux et délégués des épreuves*
 - *Cahier des charges*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT remercie Patrick EVENO et le club de la GV HENNEBONT de les accueillir dans leur salle. Il remercie également Rémy LE GUERNIC d'être venu au dernier moment représenter le comité 29 et il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Point sur le début de saison

Il n'y a pas eu, cette saison, de forfait de dernière minute dans le championnat masculin. Toutes les poules de la 1^{ère} phase sont donc complètes.

1.2- Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1

Journée 1 du 22/09/2019

R2B : TA RENNES 3 – CPB RENNES 1

Hugues DE WITASSE THEZY de la TA RENNES est sorti en litige car sa licence a été validée « sans pratique sportive ». Le JA n'a rien signalé sur la feuille de rencontre ; mais le joueur lui a peut-être montré son certificat médical. Renseignements pris auprès du club, la licence a été validée dans un premier temps « sans pratique sportive » ; mais, quand le club a reçu le certificat médical, il a saisi les renseignements mais a oublié de transformer la mention « sans pratique sportive » en « standard ».

Décision : le score de la rencontre est entériné.

R1A et R2B : GV HENNEBONT 3 – AC PLERIN 3 et GV HENNEBONT 4 – TT PLEMET 1

Suite à un incendie au sous-sol dans la nuit du samedi au dimanche, il n'y avait plus d'électricité dans la salle. Les 2 rencontres ont été annulées. Le club d'HENNEBONT a prévenu ses adversaires par téléphone le dimanche matin. PLERIN a bien eu l'information, mais PLEMET a eu le message trop tard et s'est déplacé à HENNEBONT.

Décision : les 2 rencontres sont à rejouer.

Finalement, l'équipe 4 d'HENNEBONT a accepté de se déplacer à PLEMET et on peut les remercier de leur sportivité.

Journée 2 du 06/10/2019 :

R1A : TT LANDIVISIAU 1 – GV HENNEBONT 3

A l'issue de sa 2^{ème} partie Pascal VIDEAU de LANDIVISIAU vient se plaindre auprès du JA des services de ses 2 premiers adversaires qui seraient faux. Le JA lui répond qu'il doit s'adresser à l'arbitre ; or, celui-ci n'étant pas un arbitre officiel, c'est à lui d'intervenir.

A l'issue de la rencontre, le capitaine de LANDIVISIAU dépose une réclamation sur les décisions du JA qui, au passage, se trompe d'équipe dans l'écriture de cette réclamation.

Le club de LANDIVISIAU n'a pas confirmé cette réclamation par écrit.

Décision : la réclamation est irrecevable car elle n'a pas été confirmée par écrit dans les 72H.

Suite à cette décision, Pascal VIDEAU appelle Michel KERISIT pour lui expliquer qu'il n'attendait pas de sanction sportive, mais qu'il avait voulu souligner l'incompétence du JA, Franck LE HELLOCO, qui passe son temps sur son portable et ne suit pas vraiment le déroulement des parties. La CSR va demander à Joël LE DIOURON de faire éventuellement un rappel à l'ordre à ce JA.

R3B: CS BETTON 1 – US GUIPRY-MESSAC 2

La rencontre a été gérée sur GIRPE par le JA, Olivier RUCKI, mais elle n'a pas été remontée sur SPID. La feuille a été réclamée au club et au JA, ce qui a permis de se rendre compte que la saisie des résultats était totalement farfelue. En effet, le score affiché (11-3 pour BETTON) ne correspondait pas à la somme des parties gagnées et perdues (11-3 pour GUIPRY-MESSAC).

Interrogé, Olivier RUCKI a expliqué qu'il s'était rendu compte, à la fin de la rencontre, qu'il n'avait pas positionné les équipes du bon côté de la feuille et qu'il les avait inversées. Cette manipulation a bien inversé le score final, mais pas la saisie des parties. De plus, il ne savait pas qu'il fallait remonter la feuille sur SPID.

Décision : la bonne feuille fournie par le club de BETTON a été ressaisie sur SPID.

R3C: TT LOPERHET 1 – TT GRACES 2

Suite à l'abandon d'Antoine PERSON au début de sa 1^{ère} partie, le club de GRACES a fourni un certificat médical à la ligue.

Le JA, Jean-Pierre BRELIVET, a mal géré la saisie de cet abandon sur GIRPE. Il a bien noté abandon pour la 1^{ère} partie ; mais, pour les 2 autres parties de simple non disputées, il a mis les 2 joueurs forfaits. Le score de la rencontre ressort donc à 9-3 pour LOPERHET au lieu de 11-3.

Un mail a été envoyé au JA pour lui expliquer ses erreurs.

Décision : pas d'amende infligée et saisie rectifiée sur SPID.

Journée 3 du 20/10/2019 :

R3E: AC PLERIN 6 – TT LANDIVISIAU 2

Vincent CARO de l'AC PLERIN est sorti en litige car sa licence a été validée « sans pratique sportive ».

C'est le même problème qu'à la 1^{ère} journée pour Hugues DE WITASSE THEZY.

Ce litige aurait dû sortir à la 1^{ère} journée car il a joué en R1A contre HENNEBONT ; mais, ça n'a pas été le cas car cette rencontre n'avait pas été disputée au moment de l'édition des litiges.

Décision : le score de la rencontre est entériné.

Michel LOMENECH fait remarquer que certaines feuilles de rencontres sont difficilement déchiffrables. C'est notamment le cas d'une feuille prise en photo et qui, une fois imprimée, n'occupe que le quart de la feuille A4 ; ce qui la rend illisible. Michel KERISIT va demander à Isabelle de réclamer une nouvelle feuille au club quand il s'avère, qu'une fois imprimée, celle-ci est illisible.

Patrick EVENO, qui a également épluché les feuilles de rencontre, signale que le carton jaune infligé à Julie ERRAUD, lors de la rencontre de R3D GOUDELIN 1 – AP PLOUFRAGAN 1 comptant pour la 2^{ème} journée, n'a pas été noté au recto de la feuille. Michel KERISIT se charge de vérifier s'il a bien été comptabilisé.

1,3- GIRPE

Comme on peut le constater dans le fichier joint, l'utilisation du GIRPE au niveau national sur les 3 premières journées de championnat continue de progresser, surtout en Bretagne où on arrive à une pleine utilisation ; alors que la moyenne nationale progresse légèrement avec un taux de 88.26 %.

On peut également constater une grosse progression au niveau régional, notamment pour l'Ille et Vilaine qui passe de 47.62 % à 77.78 % mais qui reste toujours « le dernier de la classe ».

Comme on a pu le constater dans les litiges, l'utilisation de GIRPE par certains JA a posé problème. On peut rajouter que le JA d'une rencontre de N3 dames à LOPERHET a oublié de noter le nom des arbitres au verso de la feuille. Malgré le mail adressé par celui-ci à la Fédé pour expliquer que c'était une erreur de sa part, le club de LOPERHET a écoupé d'une amende de 100 € car les 2 capitaines avaient signé la feuille de rencontre, attestant ainsi de l'exactitude de ce qui était noté.

Ce JA ne connaissait pas GIRPE, mais le club a bénéficié de l'aide de la Ligue de Bretagne en s'engageant à l'utiliser.

Même s'il est souhaitable que les juges-arbitres soient progressivement formés à utiliser GIRPE avec le concours des CDA, son utilisation reste toutefois de la responsabilité du club qui fait remonter les résultats.

1.4- Féminines

Il y avait 6 équipes engagées au départ ; mais, suite au forfait de dernière minute d'une équipe de LOPERHET, il ne restait plus que 5 équipes pour la 1^{ère} phase.

Au vu des résultats des 3 premières journées, il devrait y avoir au moins une descente de N3 à la fin de la phase. En effet, l'équipe de THORIGNE-FOUILLARD TT 2 aura bien du mal à se maintenir.

S'il n'y a que 5 équipes pour la 2^{ème} phase, les clubs concernés seront interrogés pour savoir s'ils souhaitent quand même maintenir la poule.

Un problème pourrait se poser si l'équipe du CTT VANNES-MENIMUR 1 terminait 1^{ère} à la fin de la phase et refusait la montée en N3. Ça serait le 2^{ème} refus consécutif et l'équipe devrait être rétrogradé d'une division. Comme il n'y a pas de R1, cette équipe restera donc en PN.

2- CRITERIUM FEDERAL

En préambule ; Michel KERISIT rappelle que, comme le prévoit le règlement, il n'y a plus de repêchage à partir du jeudi ; ce qui explique les tableaux messieurs incomplets.

On peut aussi noter avec satisfaction que tous les résultats du 1^{er} tour étaient remontés sur SPID le dimanche soir

2.1- Point sur le 1^{er} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait non excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Seniors dames : 2 joueuses prévues, tableau annulé

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 23 joueurs prévus, 23 présents, 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 11 descentes de régionale

Juniors filles : 11 joueuses prévues, 11 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 11 joueuses prévues, 11 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 5 descentes de nationale 2, 11 descentes de régionale

Minimes filles : 14 joueuses prévues, 14 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 8 joueuses prévues, 8 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 4 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

On peut noter qu'il n'y a eu que 2 forfaits après le jeudi et un forfait non excusé le jour de l'épreuve en seniors messieurs. Il y avait donc 3 tableaux complets en benjamins, minimes garçons et cadets.

Il n'y a pas eu trop de problèmes d'inscription ; mais, il a tout de même fallu relancer quelques clubs après le 15 septembre.

Globalement, le nombre d'inscrits au 1^{er} tour est pratiquement le même que la saison dernière.

Suite à quelques problèmes sur l'attribution des points dans les tableaux féminins, Eric DUCOS rappelle que, même si le tableau est incomplet, il faut attribuer les points comme si le tableau était complet (tableau de 16 en JF, CF, MF et de 12 en BF). De plus, en cas de poule unique, il faut saisir le classement et le nombre de points manuellement. Il est souhaitable que ce soit fait par le JA ; mais, Eric vérifiera à posteriori les points attribués.

Suite à la décision fédérale d'utiliser la numérotation internationale dans les tableaux, il faut obligatoirement se servir des nouveaux tableaux sur SPID déconnecté car, même s'ils existent encore, on ne peut plus les remonter sur SPID. C'est tout de même un peu regrettable pour le niveau départemental et il faut espérer que certains JA n'arrêtent pas à cause de ça.

Le tour de N2 jeunes à THORIGNE-FOUILLARD s'est bien déroulé avec un nombre d'arbitres suffisant.

2.2- Féminines

Hélas, il a fallu annuler une nouvelle fois le tableau seniors dames. Il y avait 5 joueuses de prévues au départ ; mais, finalement, 3 d'entre elles ont préféré rester au niveau départemental et jouer avec les messieurs. Sur les 2 joueuses restantes, une ne souhaite pas monter en N2. C'est donc Elise DERRIEN qui montera en N2 au 2^{ème} tour.

C'est toujours aussi catastrophique dans les tableaux jeunes. Il n'y avait aucun tableau complet au 1^{er} tour et il y en aura au mieux un au 2^{ème} tour. Les juniors devraient être 12, les cadettes 10, les minimes 15 et les benjamines 12. A priori, il n'y a qu'une benjamine des Côtes d'Armor à monter en régionale au 2^{ème} tour.

Malgré tout, la CSR décide de maintenir le même nombre de joueuses dans les tableaux féminins.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- 2^{ème} tour du critérium fédéral de nationale 1 (22 au 24/11/2019 à LANDERNEAU)

L'homologation de la salle a été faite par Alain GUENET et André PANNETIER.

Un problème s'est posé au 1^{er} tour à BETHUNE. Un joueur, Mathieu DE SAINTILAN, a refusé de jouer parce-que les aires de jeu ne faisaient pas tout à fait 12m par 6m. Il manquait une vingtaine de centimètres en longueur et en largeur. La CSF a donné raison au joueur et, dorénavant, les aires de jeu en N1 devront impérativement faire 12m par 6m.

La table d'arbitrage sera composée de Nico ANGENON (JA), Louis-Jean LONGEPE (JAA), Claude MORILLEAU (DE) et Yannick VARENGOT (RA). La déléguée de la compétition sera Sophie BODIN.

Renan THEPAUT fait le point sur les arbitres régionaux. Pour le moment, sur les 16 arbitres demandés, le Finistère peut en fournir 10 le vendredi, 12 le samedi et 10 le dimanche. Les 3 autres comités seront informés en fin de semaine prochaine de la nécessité ou pas de fournir des arbitres pour compléter la liste.

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (11/01/2020 dans le 22)

Des démarches ont été effectuées pour que cette compétition est lieu à la salle Océane à PLERIN ou à la salle Steredenn à PLOUFRAGAN, mais ni l'une ni l'autre n'est disponible.

Il reste 2 pistes à explorer pour que cette épreuve ait lieu dans un gymnase d'école à ST BRIEUC.

La CSR décide de laisser une quinzaine de jours au comité 22 pour trouver une solution ; après quoi, on cherchera une salle en Ille et Vilaine.

La table d'arbitrage sera composée d'Alain TRICOIRE (JA) et Michel KERISIT (DE). Le délégué sera André PANNETIER.

Les courriers d'inscription partiront dans les clubs vers le 20 novembre et une réponse sera demandée pour le 20 décembre.

3.3- Coupe et Championnat de Bretagne vétérans (08 et 09/02/2019 à PLOUHA)

La compétition sera organisée dans une nouvelle salle à PLOUHA par le club local.

Cette salle est chauffée et permet d'installer 20 tables avec des aires de jeu de 11m par 5.5m.

En complément, 4 tables peuvent être installées dans une salle contiguë qui n'est pas chauffée ou dans une salle chauffée extérieure au complexe. Pour la coupe le samedi, la salle principale est suffisante. Pour le championnat le dimanche, il est possible, en fonction du nombre de participants, qu'on ait besoin de 4 tables supplémentaires. Il apparait souhaitable à la CSR que les 2 salles soient à l'intérieur du complexe. Donc, on demandera au club d'installer 4 tables dans la salle contiguë.

Pour le repas, confié à un traiteur, il y a 2 salles possibles pour l'organiser, l'une à 100m du complexe, l'autre à 2kms. Le prix ne devra pas excéder 16 €.

La table d'arbitrage pour la coupe du samedi sera composée d'Alain TRICOIRE (JA) et de Didier BEGES (DE).

La table d'arbitrage pour le championnat du samedi sera composée de Patrick RENWEZ (JA), Alain TRICOIRE (DE) et Didier BEGES (DE).

La déléguée de la compétition sera Marie-Claude PENNEC qui profitera de la CSR du 21 décembre à PLOUFRAGAN pour aller voir la salle.

Les courriers d'inscription partiront dans les clubs vers le 20 décembre au plus tard et une réponse sera demandée pour le 15 janvier. Il est donc impératif que les résultats complets des championnats départementaux, qui ont lieu les 14 et 15 décembre, parviennent à la ligue dès le lundi ou le mardi.

4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

4.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise

Michel KERISIT informe la CSR qu'il a eu une discussion avec André PANNETIER sur une modification éventuelle du règlement. En plus des tableaux vétérans et du tableau féminin, le règlement actuel comporte 4 tableaux de classements : tableau A TCM, tableau B <16, tableau C <13, tableau D <10.

La saison dernière, il n'y avait que 4 inscrits dans le tableau B, plusieurs joueurs ayant préféré disputer le tableau A qualificatif pour le championnat de France qui avait lieu à VERN. Une suppression pure et simple de ce tableau entraînerait une trop grande différence de classement entre le tableau A (TCM) et le tableau suivant (<13).

On pourrait conserver les 4 tableaux et modifier les limites de classement des tableaux B, C, D ; mais, il n'y a pas de solution satisfaisante.

La CSR décide donc de ne pas modifier le règlement pour cette saison.

4.2- Interclubs régionaux

La question se pose toujours du maintien des tableaux féminins aux interclubs régionaux.

Ce problème doit d'abord être débattu en CRJ avant d'envisager une suppression de ces tableaux.

Normalement, une CRJ devrait être organisée avant la fin de l'année.

5- ORGANISATION DES COMPETITIONS

5.1- Lieux et délégués des épreuves

Michel KERISIT distribue à la CSR différents tableaux concernant les lieux des épreuves.

Le 1^{er} tableau concerne les lieux des compétitions dans les comités et le nom des juges-arbitres et des délégués. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposait le secrétariat. Ce tableau est complété en fonction des informations dont disposent les personnes présentes.

Le 2^{ème} tableau concerne les différents lieux des 4 tours de critérium fédéral. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposait le secrétariat.

Le 3^{ème} tableau concerne la localisation par comité des différentes compétitions de la ligue pour les années à venir.

Ces différents tableaux figureront en annexe du compte rendu.

Michel KERISIT propose aux membres de la CSR un guide du délégué régional. C'est une mise à jour du document qu'avait établi Michel COAT. La CSR entérine ce guide. Il figurera en annexe du compte rendu et sera envoyé aux délégués des différentes épreuves.

5.2- Cahier des charges

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR le cahier des charges des compétitions qu'il a mis à jour.

Ce tableau figurera en annexe du compte rendu.

Il sera envoyé, ainsi que le guide d'une organisation régionale, aux différents clubs organisateurs.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Michel KERISIT fait le point sur les tournois. Les clubs se sont positionnés rapidement sur les dates qui leur étaient réservées et ont fait leur demande d'homologation. Un seul petit problème s'est posé car le club de GRACES aurait voulu faire son tournoi le 8 septembre au lieu du 1^{er} septembre, date qui leur était réservée. Comme il y avait déjà les tournois des PONGISTES BIGOUDENS et de CLEGUER à cette date, ils ont finalement accepté de faire leur tournoi le 1^{er} septembre.

Un gros problème se pose au niveau des organisations car le Finistère n'a toujours pas trouvé d'organisateur pour le championnat de Bretagne. Le club de GUIPAVAS avait été désigné, mais il ne peut finalement pas avoir la salle à la date de la compétition. A priori, le comité 29 explore les pistes de CONCARNEAU et de LOCTUDY. En tout état de cause, il faut qu'un candidat soit trouvé avant la fin de l'année ; faute de quoi, cette organisation sera proposée aux 3 autres comités.

Il en va de même pour le 4^{ème} tour de critérium fédéral de N2 seniors pour lequel le comité 29 n'a pas non plus trouvé d'organisateur.

Rémy LE GUERNIC pose une question : si un joueur n'est pas licencié à l'occasion de la 1^{ère} journée, doit-on conserver les résultats des parties qu'il a disputées pour son classement individuel. Les opinions divergeant, la CSR suggère à Rémy de poser la question directement à la Fédé.

Comme il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h00.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT